

Le prix du pain dans le Nord

Il serait de 2 fr. 05 à partir de lundi prochain

Dans sa réunion de Jeudi, la Commission des farines a estimé à 225 francs le prix de la farine et a proposé en conséquence, le prix de 2 fr. 05...

LA QUESTION DES SALAIRES dans le Textile

UNE DECISION DU CONSORTIUM DE ROUBAIX-TOURCOING

Nous avons reçu de la Commission Intersyndicale de l'Industrie Textile la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur en chef, Nous avons eu le plaisir, en collaboration avec les délégués des Organisations syndicales ouvrières adhérentes à la C.G.T.

D'accord avec eux, nous vous prions de bien vouloir insérer dans votre plus prochain numéro le procès-verbal de la Commission Intersyndicale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, en date du 3 mai 1926.

Comme vous le verrez, la majorité de 5 %, notoirement accordée sur tous les salaires gagnés, est portée à 10 %.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, nos sincères salutations.

L'Administrateur-délégué, D. Ley.

M. Ley, administrateur-délégué de la Commission Intersyndicale de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing, a reçu, le 6 mai 1926, les secrétaires des Syndicats cégétistes de Roubaix, Tourcoing, Lambusart et Mouscron.

Les secrétaires ouvriers ont demandé à M. Ley de déclarer si oui ou non, il a demandé et obtenu, de la part des syndicats cégétistes, des garanties quelconques établissant l'indépendance de ces syndicats, et relatives soit à des questions générales, soit à des questions particulières intéressant « les bas salaires ».

Les secrétaires ouvriers ont déclaré qu'il s'agit, aux personnes de bonne foi de se reporter aux procès-verbaux des précédentes entrevues qui ont eu lieu avec l'Organisation Patronale pour la question des bas salaires à cet égard.

M. Ley a répondu que la politique actuelle n'a pour but que de forcer de recevoir les représentants des patrons, dans le sein de l'Organisation Patronale rompue depuis décembre 1924.

Quant à la question posée nettement par les secrétaires des syndicats cégétistes, M. Ley affirme, qu'en ce qui concerne les circonstances, il n'a demandé et obtenu des garanties établissant l'indépendance et la dignité de ces syndicats.

De même, qu'il n'a jamais été question d'obtenir, des syndicats cégétistes, des restrictions quelconques pour l'action qu'ils mènent en faveur des salaires et des conditions de travail.

Devant la netteté de ses affirmations, la délégation ouvrière a déclaré qu'elle considérait l'incident comme clos.

Les secrétaires ouvriers ont alors demandé à M. Ley sur la suite donnée par la Commission Intersyndicale à la demande d'augmentation des salaires posée par les syndicats cégétistes le 7 mai.

M. Ley a répondu que, dans sa réunion du 4 mai, la Commission Intersyndicale de l'Industrie Textile a décidé de porter, à 10 %, la majoration de 5 % actuellement payée sur tous les salaires gagnés, et cela à partir du 10 mai 1926.

Cette augmentation est accordée temporairement, compte tenu des difficultés actuelles.

Sur le taux de l'augmentation, les secrétaires ouvriers ont déclaré qu'il n'est pas suffisant, l'augmentation de 10 % devant, d'après eux, constituer une augmentation effective. Ils ont également fait remarquer que l'augmentation accordée aujourd'hui n'est même pas égale à l'augmentation donnée le 2 janvier 1926.

A cette date, les salaires ont subi une augmentation de 5 %; la suite de la majorité de 5 %, qui ne correspond même pas à une augmentation réelle de 5 % sur les salaires actuels.

M. Ley a fait observer que, comme par le passé, il doit être bien entendu que la Commission Intersyndicale n'a jamais posé un rajustement automatique des salaires d'après le mouvement des salaires dans les autres régions.

Les possibilités industrielles d'une part, et la situation économique d'autre part, doivent toujours être prises en considération dans les rajustements des salaires.

Il y a d'ailleurs lieu de tenir compte de ce que, dans d'autres lieux, les salaires ont subi des augmentations, accordées très récemment, de salaires dans les six derniers mois, ce qui représente une nouvelle charge annuelle de 60 millions de francs, pour les seuls adhérents à la Commission Intersyndicale.

Les secrétaires ouvriers ont protesté sur les modalités d'application de l'augmentation consentie. Ils ont rappelé avoir déjà insisté pour obtenir que les augmentations soient uniformes pour tous les ouvriers. Ils ont émis que les majorations en pourcentage augmentent encore l'écart qui existe entre les ouvriers payés à l'heure et les ouvriers payés à la tâche, et ce fait défavorable de plus en plus les salaires à l'heure.

M. Ley a répondu que les motifs ont obligé l'organisation patronale à augmenter les salaires sous forme de majoration en pourcentage; la proportion qui existe actuellement entre les salaires de base et la prime de vie chère ne peut être dépassée. Il faut tenir compte que cette prime de vie chère est déjà égale, dans certaines professions, à 50 % et plus du salaire de base.

Les secrétaires ouvriers ont rappelé toutes leurs demandes antérieures, faites dans le but d'obtenir des augmentations particulières pour les ouvriers travaillant à l'heure. M. Ley a répondu que satisfaction ne pouvait être donnée à ces demandes; l'écart existant entre les ouvriers travaillant à la tâche et ceux travaillant à l'heure est des plus justifiés.

Les légères augmentations ont été accordées pour être satisfait de ce fait. Ils ont posé formellement une demande d'augmentation des salaires à l'heure pour autant que ceux-ci sont compris dans la catégorie de ceux qui ne sont pas payés à l'heure. Ils ont demandé à M. Ley de porter leur demande à la connaissance de l'Organisation patronale pour que cette question soit définitivement tranchée dans le plus bref délai possible.

D'autre part, le Consortium nous prie d'insérer:

LES ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE MALADIE

Le Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing a l'honneur d'aviser les chargés de famille que la majoration de 5 %, qui est payée sur les allocations familiales et les primes de naissance, est portée à 10 %.

La majoration de 10 %, qui est payée sur les allocations journalières en cas de maladie, est également portée à 10 %.

(1) Voir à ce sujet, l'article de notre (N.D.L.R.)

Chronique Locale ROUBAIX

PARTOUT C'EST VRAI Dans toutes les Capitales, Attendez les monts et des fots, Son éloquence est mondiale, Telle est la brette GUYOT.

ARTHUR RUBINSTEIN A LILLE

La dernière séance des « Grandes Soirées d'Art » constitue un véritable événement artistique. Le grand pianiste polonais dont le premier titre est mondial, se fera entendre pour la première fois à Lille dans un récital de tout premier ordre au cours duquel il exécutera l'œuvre originale de Stravinsky « Le Sacre du printemps ».

LES GRANDES SOIREE D'ART

La dernière séance des « Grandes Soirées d'Art » constitue un véritable événement artistique. Le grand pianiste polonais dont le premier titre est mondial, se fera entendre pour la première fois à Lille dans un récital de tout premier ordre au cours duquel il exécutera l'œuvre originale de Stravinsky « Le Sacre du printemps ».

UNE BRILLANTE AUDITION Des Cours classiques de piano

Les auditions musicales, auxquelles M. H. Vaillant a convié les amateurs roubaixiens depuis quelques années, réunissent un ensemble d'élèves arrivés, par des études poussées à fond, à un degré de virtuosité qui en faisait déjà des artistes consommés. Il était pourtant intéressant d'essayer une nouvelle tentative et d'élargir ce bel horizon artistique.

L'audition pianistique que M. Vaillant a donnée, jeudi après-midi en un très beau concert, a été une démonstration et le formidable effort qu'il a demandé à vingt-six de ses élèves appartenant aux degrés supérieurs a donné les résultats les plus encourageants. Tour à tour elles ont affronté avec une charmante vaillance les périls d'une salle de concert et ont exécuté, entièrement de mémoire, un vaste programme résumant les principes des grands maîtres du piano.

Il nous est malheureusement impossible de citer chacune de ces jeunes artistes qui ont toutes leur personnalité particulière et nous devons nous borner, à regret, à signaler celles d'entre elles qui ont retenu l'attention des jurys des « Cours classiques de piano ».

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Mlle Jeanne Slegro, déjà lauréate de l'année dernière, nous a étonnés de la finesse de son jeu, de sa maîtrise, de son équilibre et de son équilibre.

Tout récemment, elle est allée en Angleterre faire une tournée triomphale et partout elle a reçu un accueil enthousiaste, tant dans l'ensemble du pays qu'à la Cour d'Angleterre qui n'est pas de moindre importance.

La brillante phalange a, comme on le voit, un passé glorieux. Elle a une réputation unique dans les deux mondes, et la France peut être fière de son institution qui porte son nom partout. La musique de la Garde Républicaine est une institution nationale.

LE GRAND GALA MUSICAL DU 30 MAI A ROUBAIX

L'origine de cette brillante phalange artistique remonte à 1848. La Garde de Paris à cette époque ne comprenait comme musiciens que douze trompettes. M. Paulus, son chef, trompette-major, recruta des jeunes musiciens et créa une fanfare qui, peu à peu, acquit de la renommée.

Les départs officiels eurent lieu en mai 1852, lors de la distribution des drapeaux au Champ-de-Mars. Ce fut une révélation, et le maréchal Cagnan, gouverneur de Paris, félicita publiquement le créateur de la fanfare naissante. Après les désastres de 1870-71, la musique de la Garde de Paris devint la musique de la Garde Républicaine.

Paulus ayant pris sa retraite en 1878, fut pour successeur M. Sellnick, qui dirigeait la deuxième légion de la Garde Républicaine, pendant la guerre, dissoute en 1872. M. Sellnick était l'auteur de petits chefs-d'œuvre, dont le plus célèbre est encore la populaire « Marche Ladouze ».

Après lui, la musique de la Garde Républicaine eut pour chef M. Wettge, qui obtint par concours ce poste très envié. M. Wettge se retira en 1892 et, quelques années après, à la suite d'un concours, qui vint ratifier l'opinion publique, M. Pares succéda à M. Wettge.

Sous la direction impulsive de son jeune chef, M. Pares, la musique de la Garde Républicaine se trouva bientôt à l'apogée de la gloire. Les œuvres symphoniques de nos grands maîtres, savamment orchestrées, eurent pour elle une place dans le répertoire, jusqu'alors négligées.

En 1911, à la suite d'un très brillant concours, eut lieu la nomination de M. Balay, le distingué chef de 72.

Depuis cette époque, la musique de la Garde Républicaine a effectué de nombreux voyages. Le premier, en juin 1912, conduisit le remarquable phalange à Orange, où, dans un cadre absolument unique, au théâtre royal, elle donna deux concerts qui furent très appréciés.

Les légères augmentations ont été accordées pour être satisfait de ce fait. Ils ont posé formellement une demande d'augmentation des salaires à l'heure pour autant que ceux-ci sont compris dans la catégorie de ceux qui ne sont pas payés à l'heure.

M. Ley a répondu que les motifs ont obligé l'organisation patronale à augmenter les salaires sous forme de majoration en pourcentage; la proportion qui existe actuellement entre les salaires de base et la prime de vie chère ne peut être dépassée.

Devant la netteté de ses affirmations, la délégation ouvrière a déclaré qu'elle considérait l'incident comme clos.

Les secrétaires ouvriers ont alors demandé à M. Ley sur la suite donnée par la Commission Intersyndicale à la demande d'augmentation des salaires posée par les syndicats cégétistes le 7 mai.

M. Ley a répondu que, dans sa réunion du 4 mai, la Commission Intersyndicale de l'Industrie Textile a décidé de porter, à 10 %, la majoration de 5 % actuellement payée sur tous les salaires gagnés, et cela à partir du 10 mai 1926.

Cette augmentation est accordée temporairement, compte tenu des difficultés actuelles.

Sur le taux de l'augmentation, les secrétaires ouvriers ont déclaré qu'il n'est pas suffisant, l'augmentation de 10 % devant, d'après eux, constituer une augmentation effective.

Ils ont également fait remarquer que l'augmentation accordée aujourd'hui n'est même pas égale à l'augmentation donnée le 2 janvier 1926.

A cette date, les salaires ont subi une augmentation de 5 %; la suite de la majorité de 5 %, qui ne correspond même pas à une augmentation réelle de 5 % sur les salaires actuels.

M. Ley a fait observer que, comme par le passé, il doit être bien entendu que la Commission Intersyndicale n'a jamais posé un rajustement automatique des salaires d'après le mouvement des salaires dans les autres régions.

Les possibilités industrielles d'une part, et la situation économique d'autre part, doivent toujours être prises en considération dans les rajustements des salaires.

Il y a d'ailleurs lieu de tenir compte de ce que, dans d'autres lieux, les salaires ont subi des augmentations, accordées très récemment, de salaires dans les six derniers mois, ce qui représente une nouvelle charge annuelle de 60 millions de francs, pour les seuls adhérents à la Commission Intersyndicale.

Les secrétaires ouvriers ont protesté sur les modalités d'application de l'augmentation consentie. Ils ont rappelé avoir déjà insisté pour obtenir que les augmentations soient uniformes pour tous les ouvriers.

Ils ont émis que les majorations en pourcentage augmentent encore l'écart qui existe entre les ouvriers payés à l'heure et les ouvriers payés à la tâche, et ce fait défavorable de plus en plus les salaires à l'heure.

M. Ley a répondu que les motifs ont obligé l'organisation patronale à augmenter les salaires sous forme de majoration en pourcentage; la proportion qui existe actuellement entre les salaires de base et la prime de vie chère ne peut être dépassée.

Il faut tenir compte que cette prime de vie chère est déjà égale, dans certaines professions, à 50 % et plus du salaire de base.

Les secrétaires ouvriers ont rappelé toutes leurs demandes antérieures, faites dans le but d'obtenir des augmentations particulières pour les ouvriers travaillant à l'heure.

M. Ley a répondu que satisfaction ne pouvait être donnée à ces demandes; l'écart existant entre les ouvriers travaillant à la tâche et ceux travaillant à l'heure est des plus justifiés.

Les légères augmentations ont été accordées pour être satisfait de ce fait. Ils ont posé formellement une demande d'augmentation des salaires à l'heure pour autant que ceux-ci sont compris dans la catégorie de ceux qui ne sont pas payés à l'heure.

M. Ley a répondu que les motifs ont obligé l'organisation patronale à augmenter les salaires sous forme de majoration en pourcentage; la proportion qui existe actuellement entre les salaires de base et la prime de vie chère ne peut être dépassée.

Devant la netteté de ses affirmations, la délégation ouvrière a déclaré qu'elle considérait l'incident comme clos.

Les secrétaires ouvriers ont alors demandé à M. Ley sur la suite donnée par la Commission Intersyndicale à la demande d'augmentation des salaires posée par les syndicats cégétistes le 7 mai.

landis que M. Bouvry, projeté de sa voiture, se blessa légèrement à la jambe droite. Les dégâts sont peu importants.

COMMODO A EMPORTER, facile à porter, facile à brûler, c'est l'Épaveur, Mesdames. En vente en gros et détail chez Robiczevic-Verdonck, Grande-Rue, 50, à Roubaix.

LA ROUBAISIENNE

Nous apprenons que les gymnastes Van Rutenbergh et Pierre, chef de la société de gymnastique « L'Éclair-Garde », de Lys-lez-Lanoy, faisant partie de « La Roubaissienne », et Albert Lecocq, chef des pupilles à « La Roubaissienne », viennent de passer avec succès à Douai, le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique. A tous deux nos félicitations.

UNION DES MUTILES ET RÉFORMÉS DE ROUBAIX

Les membres de la section qui seraient actuellement sans travail, sont priés de se présenter à la permanence pour renseignements.

BOCK MEYERBEER. 210083

LE CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX

Le Cercle horticole de Roubaix se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 9 mai, en son nouveau local, Café l'Andore, 28, rue Pauvre, à 17 h.

FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Le défilé des sociétés patriotiques et la messe du matin

Conformément à la tradition, les sociétés patriotiques de la ville sont invitées à prendre part au défilé qui aura lieu dimanche matin, à 11 h. 10. Le rassemblement général se fera dans la rue Carnot, à l'autour de la rue Traversière.

VENTE DIRECTE DE FRUITS & PRIMEURS

Cerises - Petits Pêches - Abricots - Pêches, etc. Gros & 1/2 Gros PRODUITS DU SUD-EST 62, RUE DES DAMES, 62 PARIS (17^e)

WATTELOS

FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Le défilé des sociétés patriotiques et la messe du matin

Conformément à la tradition, les sociétés patriotiques de la ville sont invitées à prendre part au défilé qui aura lieu dimanche matin, à 11 h. 10. Le rassemblement général se fera dans la rue Carnot, à l'autour de la rue Traversière.

UNION DES MUTILES ET RÉFORMÉS DE ROUBAIX

Les membres de la section qui seraient actuellement sans travail, sont priés de se présenter à la permanence pour renseignements.

BOCK MEYERBEER. 210083

LE CERCLE HORTICOLE DE ROUBAIX

Le Cercle horticole de Roubaix se réunira en assemblée générale, dimanche prochain, 9 mai, en son nouveau local, Café l'Andore, 28, rue Pauvre, à 17 h.

FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Le défilé des sociétés patriotiques et la messe du matin

Conformément à la tradition, les sociétés patriotiques de la ville sont invitées à prendre part au défilé qui aura lieu dimanche matin, à 11 h. 10. Le rassemblement général se fera dans la rue Carnot, à l'autour de la rue Traversière.

VENTE DIRECTE DE FRUITS & PRIMEURS

Cerises - Petits Pêches - Abricots - Pêches, etc. Gros & 1/2 Gros PRODUITS DU SUD-EST 62, RUE DES DAMES, 62 PARIS (17^e)

WATTELOS

FÊTE NATIONALE DE JEANNE D'ARC

Le défilé des sociétés patriotiques et la messe du matin

Conformément à la tradition, les sociétés patriotiques de la ville sont invitées à prendre part au défilé qui aura lieu dimanche matin, à 11 h. 10. Le rassemblement général se fera dans la rue Carnot, à l'autour de la rue Traversière.

rué Delvère; Vennin, rue de Marçq Brulois, rue Ferrer; Vve Bourlet, rue de Marçq; Blicq, place Gambetta; Vve Libbrecht, rue du Triac; Masselier, au Molin; Drèbeck, rue des Villars; Desobolère, rue des Villars; Penet, rue des Villars; Doumaux, rue Louise-Michel; Deleard, rue Lamartine; Lejeune, rue de Roubaix; Dumont, rue de Roubaix; Victor, Quai des Canotiers; Bargerou, rue de Tourcoing; Sietz, rue de Tourcoing.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, VENDREDI 7 MAI: Hôtel de Ville; Bureaux ouverts au public de 10 h. à 12 h., et de 14 à 16 h. Caisse d'Épargne; fermée. Établissement municipal de bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 15 h. 30. Bibliothèque communale, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Bibliothèque Catholique, rue des Orphelins, de 9 à 10 h. 30. Demain samedi et, après-demain dimanche Courses de Tourcoing, à 2 h. 1/2.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DE PHOTOGRAPHIE

Nous avons annoncé que la Société de photographie organisait une exposition dans la salle de la Bourse de Commerce, place Charles Roussel, du 8 au 17 mai.

L'inauguration de cette exposition se fera demain samedi, à 15 heures. On remarquera d'excellents travaux, que le public aura plaisir à admirer de Mlle Béghin, M. Gaston Dujardin, Fernand Dujardin, A. Facou, Brame, A. Fauvaux-Omer, J. et L. Mourreau, Jean Pinet, Joseph Vanderstichel, ainsi que des épreuves radiographiques du Docteur N... et Tourcoing-actualités, par M. Camille Cappelle.

DEMAIN SAMEDI et après-demain DIMANCHE Courses de Tourcoing, à 2 h. 1/2.

CERCLE DES SOUS-OFFICIERS

Il est rappelé aux membres du groupe de cartes, la réunion mensuelle qui aura lieu lundi prochain, à 19 h. Au cours de la réunion, seront traités les rejets de concours de cartes pour le classement final et les dispositions seront prises pour le banquet annuel. La Commission compte donc sur la présence de tous les membres; il ne sera pas envoyé de convocation.

Tuyauterie d'usine, soudure autog. Chandronerie, 8, rue Vanan. Tél. 54. WatteLOS. 229262

SECTION TOURCOINGNOISE DU NORD-TOURNAI

Excursion du dimanche 16 mai, à Gand (120 kilom.). Départ 5 h. 15, de la place Sébastopol, café J. Delannoy, où se fera la jonction avec la Section roubaissienne. Itinéraire: Risquons-Tout, Aelbeke, Courtrai, Harlebeke, Deynze (petit déjeuner), Gand, Retour, 16 h. Itinéraire même qu'à l'aller. Tombola entre tous les participants. Capitaine de route, J. Wittebold, J. Delannoy, J. Kerpels.

ESSENCE AUTOS. Gros détail pompes et tonnelets. Quincail' Jean Richemont & Co, T. 18885

ACTE DE PROBITÉ

M. Henri Dutoit, demeurant rue de Luxembourg, 48, ayant trouvé une portefeuille contenant une certaine somme d'argent, s'est empressé de la remettre à son propriétaire, M. Dumortier, rue Victor-Hugo, 50.

EXTRADITION

Un gendarme de Tourcoing a remis aux autorités belges à la frontière, le 3 mai, un individu belge, âgé de 23 ans, réclama par le Parquet de Gand, pour escroquerie; Joseph Maunant, âgé de 22 ans, réclama pour abus de confiance par le Parquet de Liège.

CLUB LA BANDE QUI JAZZ

Samedi 8 courant, à 20 h. 30, roubaix, au local obligatoire, au siège, « Café du Centre », 2, place de la République.

ORPHEON JEUNESSE TOURCOINGNOISE

Ce soir vendredi, à 20 h., répétition générale.

ACCORDEONISTES DU LABOUREUR

Ce soir vendredi, répétition générale à 19 h. 00. Dimanche, réunion en uniforme au siège, à 14 h.

DEMANDEZ LE SUCRE BERNARD

« Trois Étoiles » 19732 ARTICLE DE LUXE AVEC PRIMES

LANNOY FLERS-BOURG

Une étable détruite par un incendie 80.000 francs de dégâts

Le sinistre serait dû à la malveillance

Jeudi, vers 2 h. 30 du matin, M. Louis Ducourouble, fermier, 10, rue Pascal, à Flers-Bourg, fut réveillé par les cris des animaux se trouvant dans l'étable. Se doutant que quelque chose d'anormal se passait, il se leva et trouva cette dépendance en train de flamber. Il eut le temps de faire sortir ses vaches mais deux génisses ainsi que des poules et lapins restèrent dans le feu et furent carbonisées.

Le sinistre serait dû à la malveillance

Jeudi, vers 2 h. 30 du matin, M. Louis Ducourouble, fermier, 10, rue Pascal, à Flers-Bourg, fut réveillé par les cris des animaux se trouvant dans l'étable. Se doutant que quelque chose d'anormal se passait, il se leva et trouva cette dépendance en train de flamber.

Il eut le temps de faire sortir ses vaches mais deux génisses ainsi que des poules